



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

Créteil, le 10 mai 2023

Délégation académique à
l'éducation artistique
et culturelle

Affaire suivie par :
Yves Guinchat
Tél : 01 57 02 66 59
Mél : yves.guinchat@ac-creteil.fr

Le délégué académique à l'éducation
artistique et culturelle

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr
daac.ac-creteil.fr

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s
s/c Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Objet : recrutement de professeurs relais en structures culturelles.

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recrute cinq professeurs relais pour :

- Collège au cinéma 93 – Seine-Saint-Denis
- Basilique cathédrale de Saint-Denis
- Orchestre national d'Ile-de-France

Les missions de professeur relais sont définies dans le [BO n°15 du 15 avril 2010](#).

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires en poste fixe dans l'académie de Créteil. La mission est rémunérée en Indemnités pour mission particulière (IMP). Le début de la mission sera effectif à la rentrée 2023.

Les enseignants candidats doivent envoyer un CV et une lettre de motivation **avant le lundi 29 mai** par courrier postal à :

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT - DAAC
Rectorat de l'académie de Créteil
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil CEDEX

ET par courrier électronique à :

yves.guinchat@ac-creteil.fr et ce.daac@ac-creteil.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Yves GUINCHAT, conseiller en charge du réseau des professeurs relais à la Daac :

Secrétariat : 01 57 02 66 65, ou yves.guinchat@ac-creteil.fr

Jean-Jacques PAYSANT

ANNEXE 1



Cinémas 93
87 bis, rue de Paris
93100 MONTREUIL

Présentation de la structure

Cinémas 93 est l'association des 24 cinémas publics et associatifs de la Seine-Saint-Denis, qu'elle fédère tout au long de l'année, autour d'enjeux cinématographiques et citoyens.

Elle mène des actions d'éveil artistique et culturel (programmation très jeune public, parcours en crèche), d'éducation à l'image dont la coordination de dispositifs scolaires départementaux (Ma première séance, Ecole et cinéma, Collège au cinéma), encourage la pratique amateur du cinéma avec les parcours Kinos, accompagne la création cinématographique avec la coordination de l'Aide au film court (dispositif de soutien à la création du Département de la Seine-Saint-Denis) et de L'Atelier (dispositif d'accompagnement professionnel de cinéastes autodidactes), initie et met en œuvre des actions de diffusion en salle et d'animation du réseau.

L'association est également lieu de ressources et de formation pour les professionnels de la petite enfance, les enseignants et le personnel des salles de cinéma.

Profil

Enseignante ou enseignant de toute discipline titulaire d'un poste en collège en Seine-Saint-Denis, familier du dispositif Collège au cinéma, ayant une bonne connaissance des enjeux du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), et une solide expérience du partenariat et des dispositifs EAC.

Une bonne connaissance du cinéma est requise (histoire, langage et esthétique) ; l'aptitude au soutien et à l'accompagnement de la pédagogie de projet, l'intérêt pour les enjeux de l'éducation à l'image sont tout autant indispensables.

L'enseignant ou l'enseignante devra être autonome, apte à collaborer avec de nombreux partenaires et avoir le sens de l'organisation, avoir une capacité d'adaptation réelle lui permettant de s'intégrer au sein de l'équipe de Cinémas 93. En s'appuyant sur ses compétences et son expérience professionnelle, il sera un interlocuteur impliqué et assurera un lien étroit entre la structure et les enseignants de l'académie.

Une bonne qualité rédactionnelle est demandée.

« Les personnels enseignants en mission auprès des services éducatifs accompagnent les professeurs dans la réalisation de leurs projets pédagogiques et jouent un rôle essentiel dans le développement de l'éducation artistique et culturelle. En outre, ils contribuent, par l'apport d'une réflexion d'ordre pédagogique, à l'enrichissement du projet éducatif de l'institution culturelle auprès de laquelle ils exercent leur mission. »

Extrait de la circulaire n° 2010-040 du 30-3-2010

Missions

Dans le cadre de l'opération Collège au cinéma, le professeur relais sera amené à :

- participer à la conception de l'opération (comité de pilotage, comité de programmation, circulation de l'information entre les institutions et les partenaires) et accompagner sa mise en



- œuvre auprès des enseignants (réunion de présentation du dispositif, soutien et conseils en cours d'année, réunion de bilan) ;
- participer à l'élaboration et à la diffusion de ressources pédagogiques à destination des enseignants permettant de nourrir une éducation *au* cinéma et *par* le cinéma, notamment lorsque le 4^e film au programme est proposé par la coordination départementale, hors liste nationale ;
 - contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation des enseignants : réflexion sur les contenus pédagogiques, présentation de ressources, participation à l'accueil du stage ;
 - informer tout au long de l'année le milieu scolaire des activités et des ressources proposées dans le cadre de Collège au cinéma et encourager la participation des enseignants et leurs élèves.

Modalités

Dans le cadre de ses missions au sein de Cinémas 93, l'enseignant relais sera placé sous l'autorité du directeur de la structure et sous la responsabilité administrative du DAAC.

L'essentiel de sa fonction s'exercera en relation directe avec la coordinatrice du dispositif au sein de Cinémas 93 et la conseillère cinéma de la DAAC.

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « Cinéma » de la DAAC.

Il deviendra aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Il garantira une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le ou la conseiller-ère du domaine concerné.

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée pour cette mission académique relève des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015¹.

Dans ce cadre, l'enseignant ou l'enseignante percevra pour une année scolaire complète 2 Indemnités de missions particulières ce qui équivaut à 4 heures de travail hebdomadaire dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Contact à la DAAC :

Yves Guinchat, réseau des professeurs relais, yves.guinchat@ac-creteil.fr ; 01 57 02 66 59

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo14/MENH1506032C.htm>

ANNEXE 2

Basilique cathédrale de Saint-Denis

Présentation de l'établissement

Un joyau de l'art gothique

L'ancienne abbaye royale de Saint-Denis a illuminé, des siècles durant, l'histoire artistique, politique et spirituelle du monde franc. Son église abbatiale, baptisée « basilique » dès l'origine en écho aux anciens monuments civils romains, s'élève sur l'emplacement d'un cimetière, lieu de sépulture de saint Denis, martyrisé vers 250.

Au XII^e siècle, l'abbé Suger, régent de France pendant la seconde croisade, dirige la reconstruction de l'antique basilique, achevée sous Saint Louis, transformée en un véritable hymne à la lumière, manifeste du nouvel art gothique bientôt célèbre dans toute l'Europe.

La nécropole royale

Lieu de mémoire, lieu de pouvoir où s'écrivent les récits royaux, puis les premières histoires de France, l'abbaye de Saint-Denis inscrit son destin dans celui de la royauté française en s'affirmant peu à peu comme le tombeau privilégié des dynasties royales, placé sous la protection des reliques de saint Denis.

Le roi mérovingien Dagobert est le premier à y être inhumé en 639. Plusieurs Carolingiens y trouvent sépulture, dont Charles Martel, Pépin le Bref et Charles Le Chauve. Mais c'est à partir d'Hugues Capet (941-996) que quasiment tous les Capétiens sont enterrés à Saint-Denis : 42 rois, 32 reines, 63 princes et princesses, 10 serviteurs du royaume y reposèrent avant d'être exhumés par les révolutionnaires en 1793.

En 1265, Saint Louis commande les premiers gisants, une série de seize sculptures en pierre alors polychromes, les yeux grands ouverts sur l'éternité et en attente de la résurrection.

Avec plus de 70 gisants et tombeaux, la nécropole royale de la basilique cathédrale s'impose aujourd'hui comme le plus important ensemble européen de sculpture funéraire du XII^e au XIX^e siècle.

Profil de poste : enseignant ou enseignante d'arts plastiques, d'histoire-géographie, de lettres, (sans exclusive), ayant déjà mené un travail en partenariat culturel dans une classe.

Missions principales

L'enseignant recruté est le lien permanent et privilégié entre le système éducatif et le service des actions éducatives de la basilique.

En liaison avec l'administrateur du monument et la chargée d'action éducative, il initie et accompagne des activités pédagogiques de la structure en participant à :

- la production de ressources : réflexion sur la nature, la forme et le contenu de ressources à destination des enseignants ;
- la réflexion sur les approches interculturelles : relations avec des structures partenaires comme l'IMA, le MAHJ, etc.
- la formation des enseignants (présentation historique du monument et des activités pédagogiques proposées par le service d'action éducative, etc.)
- l'aide aux enseignants pour l'élaboration et le suivi des projets pédagogiques ;
- l'information auprès des enseignants et suivi des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
- la mise en place de conventions avec des établissements scolaires et la recherche d'enseignants pour des projets pédagogiques spécifiques.

La reconstruction de la flèche nord de la basilique, prévue pour environ 5 ans à partir de 2024 constitue un contexte particulier pour le monument.

Professeur relais de la DAAC



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique à l'éducation
artistique et culturelle**

Le professeur relais intègre le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et est amené à participer aux deux ou trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « *Patrimoine* » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il est missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le ou la conseiller ou conseillère du domaine concerné.

Dans ce cadre, l'enseignant ou l'enseignante percevra pour une année scolaire complète 2 Indemnités de missions particulières ce qui équivaut à 4 heures de travail hebdomadaire dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

Contact à la DAAC :

Yves Guinchat, réseau des professeurs relais, yves.guinchat@ac-creteil.fr ; 01 57 02 66 59

ANNEXE 3



ORCHESTRE NATIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

19, rue des Écoles - 94140 Alfortville

Présentation de la structure

« **Partout et pour tous en Île-de-France** », telle est la devise de l'Orchestre national d'Île de-France, qui fait rayonner le répertoire symphonique sur tout le territoire et le place à la portée de tous.

Résident à la Philharmonie de Paris, l'orchestre formé de 95 musiciens permanents, donne chaque saison une centaine de concerts sur tout le territoire et offre ainsi aux Franciliens la richesse d'un répertoire couvrant quatre siècles de musique.

Menant **une politique artistique ambitieuse et ouverte**, nourrie de collaborations régulières avec de nombreux artistes venus d'horizons divers, il promeut et soutient la création contemporaine en accueillant des compositeurs en résidence tels qu'Anna Clyne, Dai Fujikura ou encore Guillaume Connesson, pour des commandes d'œuvres symphoniques, de spectacles lyriques ou contes musicaux qui viennent enrichir son répertoire.

Case Scaglione a été nommé directeur musical et chef principal en 2019. Fort d'une belle collaboration artistique, il est renouvelé dans ses fonctions jusqu'en août 2026. Fervent défenseur de la mission de l'orchestre, ce **jeune chef brillant et énergique** aime partager sa passion du répertoire symphonique et lyrique.

Acteur culturel pleinement impliqué dans son rôle citoyen, l'Orchestre national d'Île-de-France imagine et élabore des actions éducatives créatives qui placent l'enfant au cœur du projet pédagogique - notamment à travers de nombreux concerts participatifs et programme des spectacles musicaux pour toute la famille. L'orchestre mène une politique dynamique en matière d'audiovisuel et dispose d'un **studio d'enregistrement high tech situé aux portes de Paris**. Il enregistre pour NoMadMusic et d'autres labels, tels Deutsche Grammophon ou Sony Classical.

L'orchestre est par ailleurs fréquemment l'invité de prestigieux festivals en France et à l'étranger.

Les sujets sociaux et environnementaux sont intrinsèquement liés à l'identité et à l'activité de l'orchestre dans son quotidien. Aujourd'hui nous accélérons le tempo pour une démarche résolument opérationnelle au sein de notre activité pour contribuer, à notre échelle, aux enjeux de la transition écologique.

Plus que jamais, l'orchestre renforce le sens de sa mission : la musique partout et pour tous !

Créé en 1974, l'Orchestre national d'Île-de-France est financé par le conseil régional d'Île-de-France et le ministère de la Culture.

Profil recherché

Enseignante ou enseignant de collège ou lycée toute discipline.

- **Savoir-faire**

Maîtrise des outils informatiques (Pack Office), des outils numériques et des réseaux sociaux.

- **Connaissances**

- Une formation musicale et la connaissance du monde de l'orchestre peuvent être un plus.

- Une habitude des projets en partenariat et une bonne connaissance des dispositifs EAC.

- **Qualités personnelles**

- Goût prononcé pour le travail en équipe, goût pour le travail en transversalité, faculté d'adaptation, grande réactivité, rigueur, flexibilité, créativité, inventivité et curiosité.

- Intérêt marqué pour les projets de sensibilisation et de démocratisation culturelle.

Missions principales

Dans le cadre de ses missions, le professeur relais participera à :

- l'accompagnement des équipes pédagogiques et musicales dans la co-construction des projets ;
- la conception et au suivi de la formation continue des enseignants ;
- la réflexion sur la production et la valorisation des ressources pédagogiques à destination des enseignants et des élèves assises sur les axes développés par la programmation de l'Orchestre et les référentiels de l'éducation nationale : parcours (éducation artistique et culturelle, Citoyens, Avenir, Santé), socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes d'enseignement) ;
- assurer le dialogue entre l'institution culturelle et l'académie.

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « Musique » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le conseiller du domaine concerné.

Conditions

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant percevra pour une année scolaire complète 3 Indemnités de missions particulières (IMP)² ce qui équivaut à 6 heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Contact à la DAAC :

Yves Guinchat, réseau des professeurs relais : yves.guinchat@ac-creteil.fr ; 01 57 02 66 59

² Une IMP = 1250 €